

# Arrêté ministériel n° 2024-188 du 8 avril 2024 modifiant l'arrêté ministériel n° 2020-180 du 25 février 2020 relatif aux conditions d'échange d'appartements domaniaux

---

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	8 avril 2024
Publication	<a href="#">Journal de Monaco du 12 avril 2024</a> <sup>[1 p.3]</sup>
Thématique	Propriété des personnes publiques et domaine public

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2024/04-08-2024-188@2024.04.13>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1er septembre 1947, modifiée ;

Vu la loi n° 1.312 du 29 juin 2006 relative à la motivation des actes administratifs ;

Vu la loi n° 1.357 du 19 février 2009 définissant le contrat « *habitation-capitalisation* » dans le secteur domanial, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 4.801 du 28 avril 2014 portant création d'une Direction de l'Habitat ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2017-743 du 11 octobre 2017 relatif à l'Aide Nationale au Logement, modifié ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2020-180 du 25 février 2020 relatif aux conditions d'échange d'appartements domaniaux, modifié ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2023-467 du 31 juillet 2023 relatif aux conditions d'attribution des logements domaniaux ;

Vu la délibération n° 2022-150 du 19 octobre 2022 de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 27 mars 2024 ;

### **Article 1er**

*Voir l'article 3 de l'arrêté ministériel n° 2020-180 du 25 février 2020.*

### **Article 2**

*Voir l'article 9 bis de l'arrêté ministériel n° 2020-180 du 25 février 2020.*

### **Article 3**

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

## Notes

## Liens

1. Journal de Monaco du 12 avril 2024

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2024/Journal-8690>